

Châteauneuf-du-Faou, Finistère, lieu-dit «Le Pouley»

Diagnostic archéologique avant l'agrandissement d'un lotissement à Châteauneuf-du-Faou dans le Finistère.

Sous la direction de

Eddie Roy



Inrap Grand Ouest,
Janvier 2013.



**Rapport Final
d'opération**

Diagnostic archéologique

Châteauneuf-du-Faou (Finistère)

Lieu-dit « Le Pouley ».

Nr site

sous la direction de

Eddie Roy

avec la collaboration en phase terrain de

Philip Miler

avec la collaboration en phase post-fouille de

Françoise Labaune/Jean

(céramologues) et Myriam Puil-

Texier (Anthropologue)

Arrêtés de
prescriptions SRA

n° 2011-144

Code Inrap

DA 05 04 54 01

INRAP Grand-Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson Sévigné

Janvier 2013

<u>Sommaire.</u>	Pages
Données administratives, techniques et scientifiques	3
Fiche signalétique.	4
Intervenant.	5
Mots-clefs des thesaurus.	6
Arrêtés de prescriptions.	7
Localisation de l'opération.	12
Résultats.	14
<u>1 – Introduction.</u>	15
<u>1.1 - Cadre géographique et géologique (superficiel).</u>	16
<u>1.2 – Méthodologie.</u>	17
<u>2 – Les vestiges archéologiques.</u>	18
<u>2.1 – La tombe à crémation secondaire gallo-romaine.</u>	18
2.1.1 - Le contenu de l'urne.	20
2.1.2 - Le défunt .	21
2.1.3 - Etude de l'urne funéraire - inventaire du mobilier.	22
<u>2.2 - Les fossés de parcellaire.</u>	24
<u>3 - Conclusion et notice synthétique.</u>	25
Bibliographie.	26
Liste des figures.	26



**Données administratives,
techniques et scientifiques**

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Châteauneuf-du-Faou

Adresse ou lieu-dit
«Le Pouley »

Codes

Code INSEE
Non communiqué

Numéro de dossier Patriarche
Non communiqué

Numéro de l'entité archéologique
Non référencé

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x : 7243800

y : 1194200

z : non communiqué

Références cadastrales

Commune Châteauneuf-du-Faou

Année 2012
Section

B, Parcelles : n°956

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Non communiqué

Propriétaire du terrain

Commune de Châteauneuf-du-Faou.

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
n°2011/144.

Numéro de l'opération
DA 05 04 54 01

Numéro de l'arrêté de désignation
N°2012/270.

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Commune de Châteauneuf-du-Faou

Nature de l'aménagement

Lotissement communal

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Eddie Roy, assistant d'études, Inrap.

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
37577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

Préparation
Le 04/01/2013

Fouille
Du 07/01/2013 au 09/01/2013

Post-fouille (alternée)
Du 18/02/2013 au 21/02/2013

Lieu de dépôt des archives :

INRAP, Cesson-Sévigné

Lieu de dépôt de mobilier :

INRAP, Cesson-Sévigné.

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
François Erlenbach, DRAC	Directeur régional des affaires culturelles	Prescription et contrôle scientifique
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Mise en place et suivi de l'opération
Jean Charles Arramond	Conservateur du patrimoine	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Eddie Roy, inrap	Assistant d'études et d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, inrap	Assistant	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron, inrap	Conseillère sécurité et prévention	Suivi de la sécurité et de la prévention
Olivier Laurent, inrap	Logisticien	Logistique

Maîtrise d'ouvrage et financeur de l'opération

Prénom Nom, organisme d'appartenance
Commune de Châteauneuf-du-Faou.

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Eddie Roy, Inrap	Assistant d'études	Responsable Scientifique
Vincent Pommier, Inrap (ponctuellement)	Chargé d'études, Topographe	Relevés et plans
Philippe Miler, Inrap	Assistant d'	Travaux de terrain, de relevés et d'enregistrements

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Eddie Roy, inrap	Assistant d'études	Coordination scientifique, infographie, texte, dessins et mise en page du RFO
Françoise Labaune/Jean, Inrap	Chargé d'études (céramologue)	Etude du mobilier céramique

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

Paléolithique

inférieur

moyen

supérieur

Mésolithique et Épipaléolithique

Néolithique

inférieur

moyen

supérieur

Chalcolithique

Protohistoire

âge du Bronze

ancien

moyen

récent

âge du Fer

Hallstatt (premier âge du Fer)

La Tène (second âge du Fer)

Antiquité romaine (gallo-romain)

République romaine

Empire romain

Haut-Empire (jusqu'en 284)

Bas-Empire (de 285 à 476)

Époque médiévale

haut Moyen Âge

Moyen Âge

bas Moyen Âge

Temps modernes

Époque contemporaine

Ère industrielle

Sujets et thèmes

Édifice public

Édifice religieux

Édifice militaire

Bâtiment

Structure funéraire

Voirie

Hydraulique

Habitat rural

Villa

Bâtiment agricole

Structure agraire

Urbanisme

Maison

Structure urbaine

Foyer

Fosse

Sépulture

Grotte

Abri

Mégalithe

Artisanat

Argile (atelier)

Atelier

Métallurgie

Mobilier

nb

Industrie lithique

Industrie osseuse

Céramique

Restes

Végétaux

Faune

Flore

Objet métallique

Scories

Arme

Outil

Parure

Habillement

Trésor

Monnaie

Verre

Mosaïque

Peinture

Sculpture

Inscription

...

Études annexes

Géologie

Datation (C14)

Anthropologie

Paléontologie

Zoologie

Botanique

Palynologie

Macrorestes

An. de céramique

An. de métaux

Aca. des données

Numismatique

Conservation

Restauration

Arrêté de prescription



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2011-144 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU, la saisine par courrier recommandé en date du 27 mai 2011, par la Ville de Châteauneuf-du-Faou, représentée par Monsieur Christian MENARD, Député-Maire, demandant en vertu des articles 10 et 12 du décret 2004-490 pris en application de la loi 2001-44 modifiée relative à l'archéologie préventive, la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain d'assiette du projet d'aménagement situé au lieu-dit Le Pouley sur la commune de Châteauneuf-du-Faou (29), reçue le 29 juin 2011 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, la parcelle concernée, d'une superficie de 16443 m², est comprise dans le zonage de saisine archéologique lié à la présence du site antique enregistré dans la carte archéologique nationale sous le n° EA.29.070.0010 et située sur un rebord de plateau favorable, par son exposition, à l'implantation humaine ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : Châteauneuf-du-Faou

Lieu-dit : Le Pouley

Cadastre : 2011 section : B parcelle : B.956.
conformément au plan annexé

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

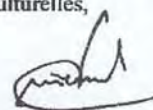
L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Maire de Châteauneuf-du-Faou - rue de la Mairie - BP.48 - 29520 Châteauneuf-du-Faou, au Conseil général du Finistère - Centre départemental d'archéologie - et au directeur interrégional Grand-Ouest de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le

07 JUL. 2011

pour le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlenbach

destinataires : Mairie de Châteauneuf-du-Faou
Conseil général du Finistère - Centre départemental d'archéologie
INRAP

copie à : Préfecture du Finistère

**PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2011-144****le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

Région :	Bretagne	
Département :	Finistère	
Commune :	Châteauneuf-du-Faou	
Lieu-dit :	Le Pouley	
Cadastre :	2011 section : B	parcelle : B.956.
	conformément au plan annexé	
propriétaire :	Commune de Châteauneuf-du-Faou	
pétitionnaire :	Commune de Châteauneuf-du-Faou	

Emprise du diagnostic archéologique : 16.443 m²**Objectifs :**

La parcelle concernée par la prescription de diagnostic est comprise dans le zonage de saisine archéologique lié à la présence d'un site antique enregistré dans la carte archéologique nationale sous le n° EA.29.070.0010, se développant au nord, et située sur un rebord de plateau favorable, par son exposition, à l'implantation humaine, ainsi qu'en témoigne la mise au jour de fossés et d'excavations aperçus il y a plusieurs années à l'occasion des terrassements liés à la création du lotissement implanté au sud des parcelles B410 et B425 limitrophes de la parcelle B956.

L'opération de diagnostic archéologique par sondages permettra de vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques sur la totalité de la parcelle concernée et le cas échéant de les caractériser. Elle devra permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, leur étendue, leur chronologie et leur degré de conservation afin de réunir les arguments justifiant les moyens à mettre en oeuvre dans le cas d'une menace sur leur préservation.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur la totalité de l'assiette du projet, conformément au plan annexé selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, des fenêtres pourront être ouvertes afin de favoriser l'identification et la lecture d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place ainsi que

Le Service Régional de l'Archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, non destructeurs pour les vestiges maçonnés, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Des sondages manuels seront réalisés dans les structures rencontrées. Les structures en creux feront l'objet de coupes stratigraphiques transversales, perpendiculaires et débordantes. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

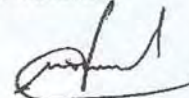
Les vestiges seront replacés dans leur contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment). Il seront en particulier raccordés graphiquement aux vestiges déjà connus en périphérie du projet.

Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges mis au jour devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA).

Le rapport devra se conformer aux normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Fait à Rennes, le 07 JUL. 2011

pour le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlenbach



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Arrêté n° 2012-270 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2011-144 du 7 juillet 2011**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU l'arrêté n° 2011-144 du 7 juillet 2011 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Châteauneuf-du-Faou - Le Pouley (29) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Eddie ROY - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2011-144 du 7 juillet 2011 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et aux mairies de Châteauneuf-du-Faou.

Fait à Rennes, le 19 novembre 2012

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP
E. Roy
copie à : mairie de Châteauneuf-du-Faou

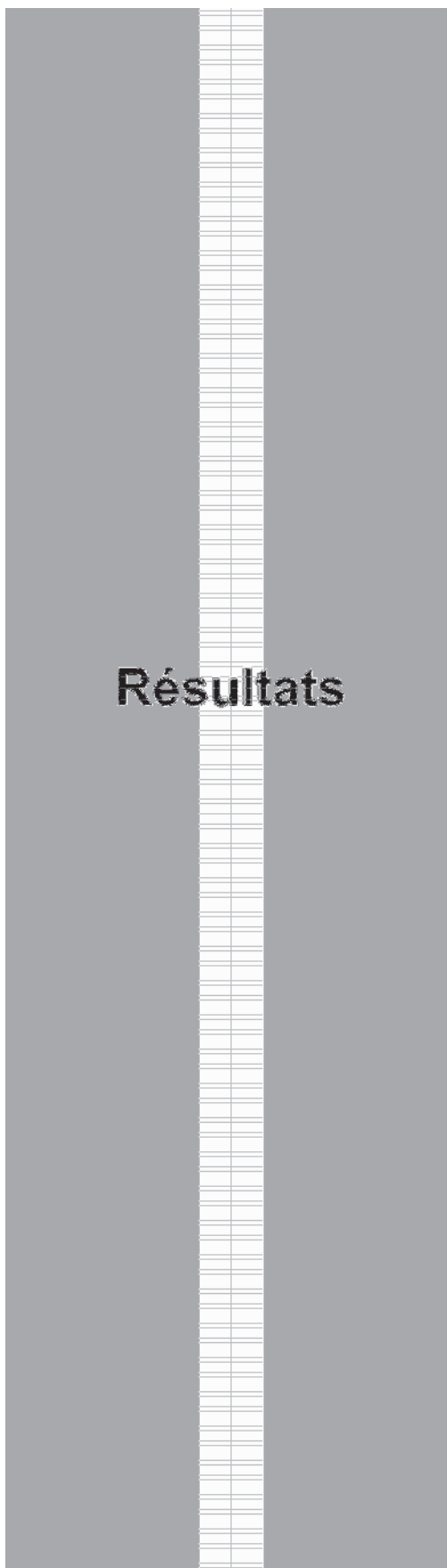
Localisation de l'opération



Figure n°01 : Localisation de Châteauneuf-du-Faou (Finistère).



Figure n°02 : Localisation du diagnostic archéologique au nord de Châteauneuf-du-Faou.



Résultats

1 - Introduction

L'agrandissement d'un lotissement dans un contexte archéologique sensible, au lieu-dit « Le Pouley » au Nord de Châteauneuf-du-faou dans le Finistère, a amené le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne à demander une évaluation du potentiel archéologique (fig.01 à 04). En effet, les travaux envisagés sont susceptibles par leur surface, d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Le site enregistré dans la carte archéologique sous le n° EA.29.070.0010, se développe au nord de l'emprise des futurs travaux, et des éléments fossoyés ont été aperçus lors de la construction de l'actuel lotissement au sud des parcelles B410 et B425 (fig.04)

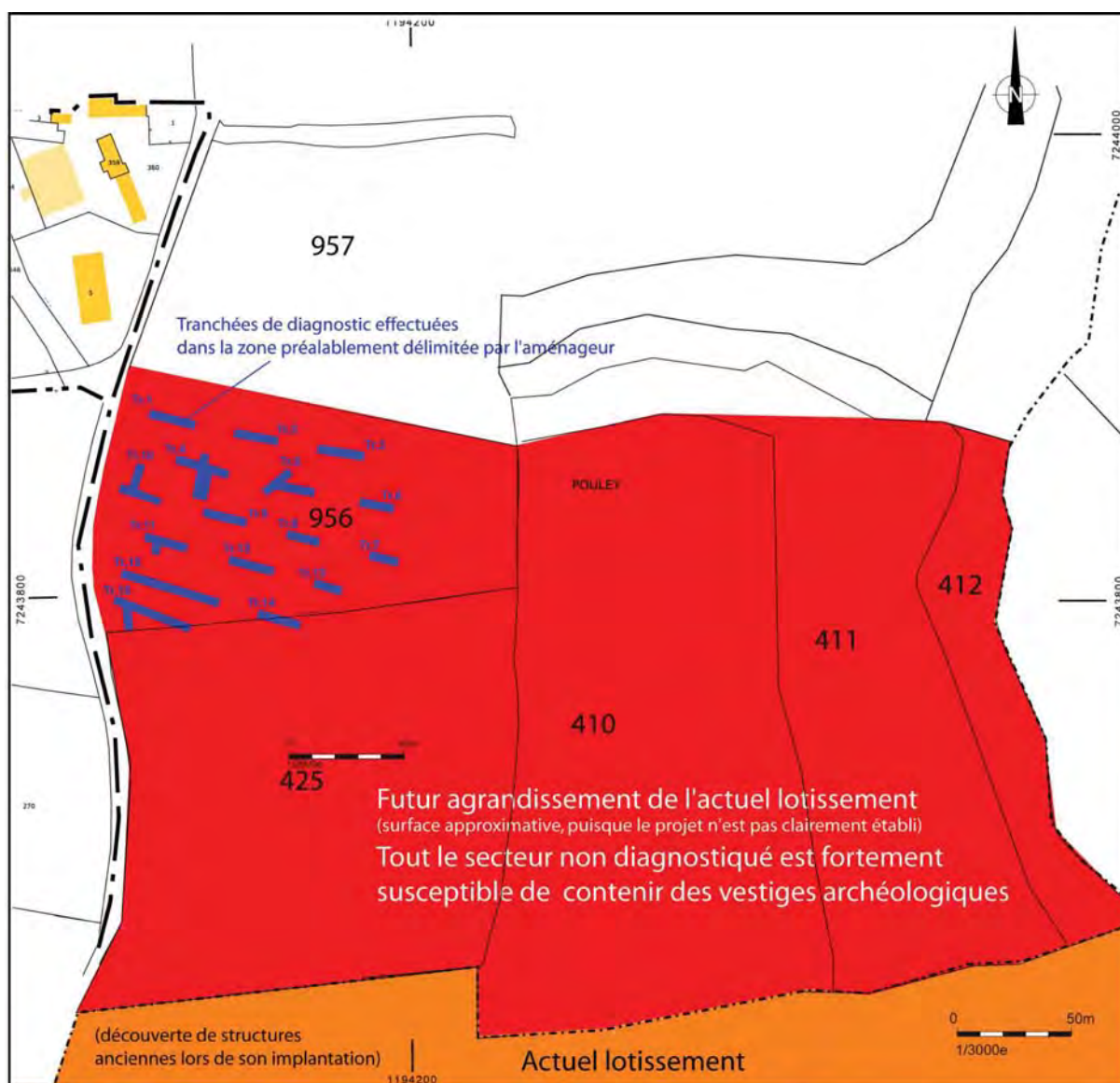


Figure n°04 : Emplacement des tranchées de diagnostic par rapport au projet d'agrandissement vers le nord de l'actuel lotissement.

L'opération a nécessité pour la phase terrain, l'embauche de deux contractuels INRAP : **Eddie Roy**, assistant d'études, responsable d'opérations et **Philip Miler**, assistant d'études.

Les terrassements ont été effectués à l'aide d'une pelleteuse à chenilles, munie d'un godet de 3 m de large.

La rédaction, les dessins assistés par ordinateur (D.A.O) et la mise en forme du rapport ont été effectués par Eddie Roy et l'étude du mobilier archéologique par **Françoise Labaune/jean** (céramologue). L'étude anthropologique a été effectuée par **Myriam Texier** (anthropologue).

La numérotation écrite est répétitive dans un rapport de fouille, c'est pourquoi par mesure de simplicité et de compréhension du texte, les numéros en caractère **gras** concernent exclusivement les structures archéologiques, toutes représentées sur les plans généraux et répertoriées en annexe (tableau récapitulatif).

1.1 - Cadre géographique et géologique (superficiel).

L'emprise diagnostiquée, sur une surface de 13 000 m² est située dans une cuvette ou légers talweg au niveau de la parcelle n°B956, du cadastre actuel. Cette parcelle, située en périphérie nord de la ville, présente un léger pendage vers l'est et le substrat à base de limon ocre brunâtre apparaît entre 0,50 m et 0,80 m sous le niveau de sol actuel. L'épaisseur des terres végétales varie de 0,30 m (hauts de pentes) à 0,40 m (bas de pentes), et la partie est, est recouverte d'une faible couche de colluvion.

Le diagnostic archéologique ne couvre qu'une petite partie du projet d'agrandissement de l'actuel lotissement (fig.04), or se dernier se développe en bordure de plateau, fortement susceptible, vu le contexte, de conserver des vestiges archéologiques : présence d'un site référencé au nord, découvertes fortuites lors des travaux de terrassement de l'actuel lotissement (fossés, structures et mobilier gallo-romains) et mise au jour d'une sépulture à incinération lors de l'actuel diagnostic.

1.2 – Méthodologie.

16 tranchées d'une largeur de 3 m et dont la longueur varie de 17 à 57 m ont été creusées en quinconce sur toute l'emprise du diagnostic (fig.05).

Les tranchées archéologiques effectuées à la pelle mécanique, totalisent une surface de 1380 m² et 10,5 % des 13 000 m² implantés par l'aménageur. Rappelons qu'à l'origine la surface préconisée pour l'intervention archéologique devait être de 16643 m².

Toutes les tranchées de diagnostic ont été totalement rebouchées à la fin de l'intervention archéologique.

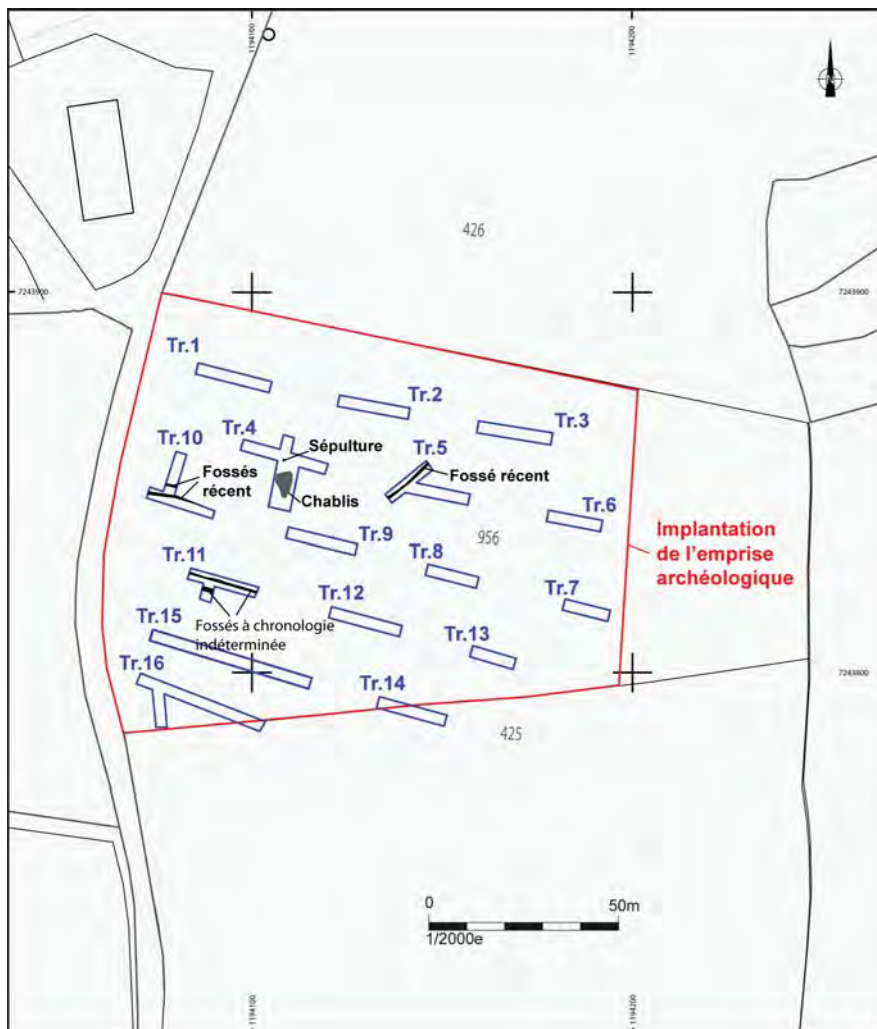


Figure n°05 : Emplacement des structures archéologiques et des tranchées de diagnostic.

Le décapage mécanique consiste à retirer successivement plusieurs couches de terre jusqu'à l'apparition d'anomalies ou de vestiges archéologiques susceptibles d'être conservés en substruction.

Ces structures en creux sont souvent repérables par simples contrastes de couleurs.

Uniquement sept faits¹ archéologiques ont été découverts dans les seize tranchées systématiques². Toutes les structures découvertes ont été relevées et décrites de façon systématique, soit directement dans le rapport.

2 – Les vestiges archéologiques.

Le diagnostic a permis de découvrir une sépulture à incinération gallo-romaine placée à proximité d'un chablis assez imposant et a mis en évidence quelques fossés de parcelles (fig.05).

Les vestiges apparaissent entre 0,30 et 0,50 m sous le niveau de sol actuel.

2.1 – La tombe à crémation secondaire gallo-romaine.

Une fosse contenant une urne funéraire a été relevé à proximité de l'empreinte d'un imposant chablis, au niveau de la tranchée n°4 de diagnostic (fig.05). Ces structures apparaissent à 0,50 m sous le niveau de sol actuel.

¹ Le fait correspond à un ensemble structuré volontairement, qui peut être isolé et étudié en tant que tel, et auquel se trouve rattaché plusieurs unités stratigraphiques (U.S.).

² Annexe : Tableau récapitulatif

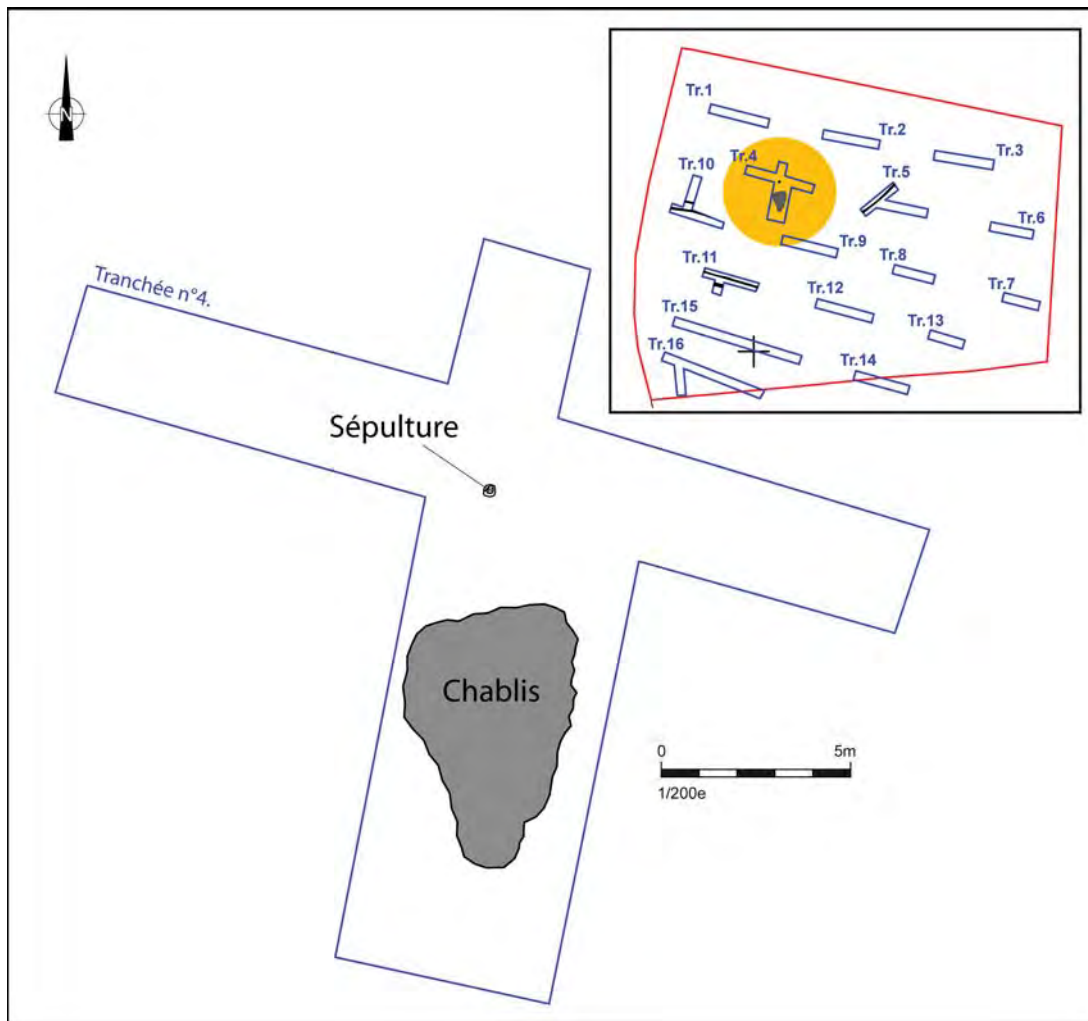


Figure n°06 : Emplacement de la sépulture et du chablis relevés au niveau de la tranchée n°4.

La fosse sépulcrale assez arasée, présente en plan, quasiment carré de 32 cm de côté et son fond en cuvette atteint une profondeur de 09 cm à partir du niveau de décapage. L'urne a été déposée et calée sur un remblai préalable à base de limon ocre brunâtre (substrat remanié US.03, fig.08 et 09). Le comblement de terre légèrement plus brune mêlé d'esquilles d'os brûlés (US.04), situé à l'intérieur de l'urne, semble provenir de l'écrasement et de l'affaissement à posteriori de remblais supérieurs ainsi qu'à des perturbations ultérieures.

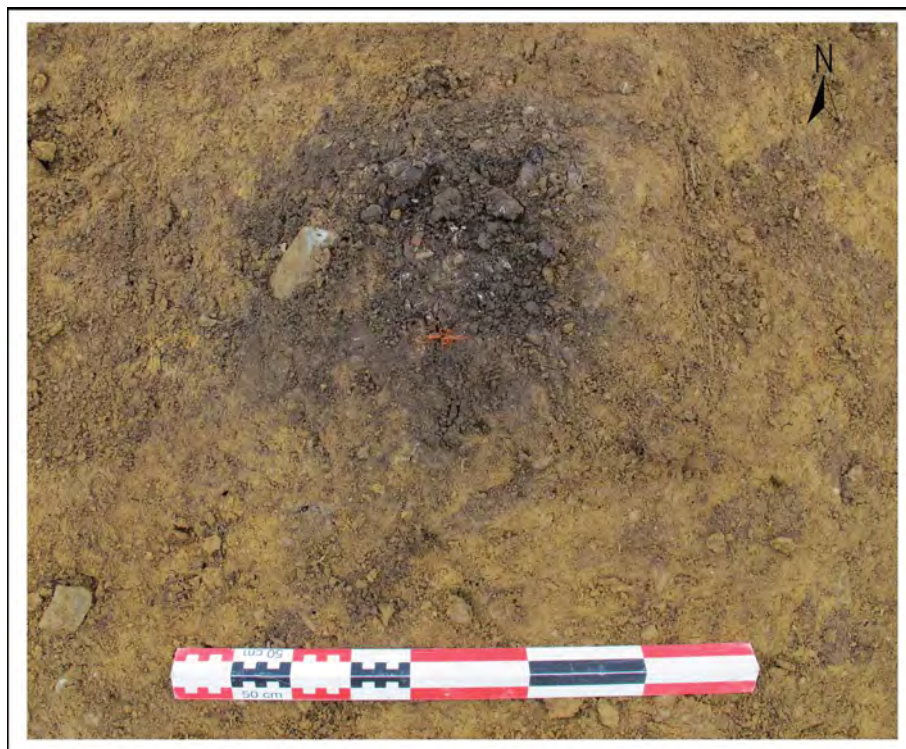


Figure n°07 : Sépulture à incinération relevée au niveau de la tranchée de diagnostic n°4.

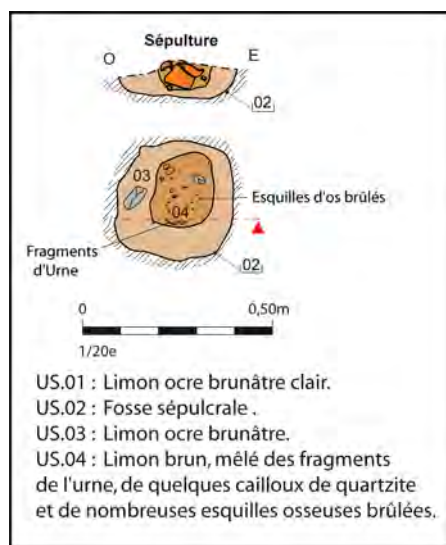


Figure n°08 : Plan et coupe stratigraphique de la sépulture à incinération.

2.1.1 - Le contenu de l'urne³.

Le vase cinéraire, en céramique, est fragmentaire. Il n'est conservé que dans sa partie inférieure. Il est comblé de limon brun mêlé et n'a livré que quelques esquilles osseuses brûlées.

³ Etude : Myriam Le Puil-Textier



Figure n°09 : Coupe stratigraphique effectuée au niveau de la sépulture à incinération.

2.1.2 - Le défunt

Les ossements recueillis au fond du vase, d'un poids total de 47,16g (tab. 1), correspondent aux vestiges résiduels d'un sujet de taille adulte. Malheureusement l'indigence des pièces osseuses ne permet pas de préciser l'âge au décès et encore moins le genre du défunt. Les os, très fragmentés (la majorité des esquilles n'excèdent pas 0,5cm), se composent essentiellement d'esquilles d'os longs des membres supérieurs et inférieurs (fig.10) et de rares fragments provenant du tronc (corps vertébral, côte). Le squelette céphalique n'est pas représenté. Les ossements ont une couleur blanche homogène témoignant d'une combustion poussée 4.

⁴ Bonucci et Graziany, 1975, proposent une classification des couleurs en fonction du degré de combustion :
 noir : 300-350°
 Gris : 550-600°

Crâne	Tronc	Membres supérieurs	Membres inférieurs	Membres indéterminés	Indéterminés	Total
-	0,65	5,87	3,14	25,65	11,85	47,16g

Tableau n°1 : Représentation pondérale des os incinérés par région anatomique de la tombe.



Figure n°10 : Esquilles osseuses récupérées dans l'urne funéraire.

2.1.3 - Etude de l'urne funéraire -inventaire du mobilier⁵

La parcelle abordée ici sur la commune de Châteauneuf-du-Faou a livré une incinération en récipient céramique. Après retrait du comblement, l'urne est constituée de 35 tessons, permettant de restituer le profil d'un pot en céramique commune sombre tournée.

Celui-ci se compose d'une base étroite, scellée par un fond à profil conique rentrant. La panse ovoïde est assez haute. Son diamètre maximal est souligné par une petite cannelure horizontale, à partir de laquelle la panse diminue progressivement. Elle se termine par un col court et un bord à lèvre légèrement épaissie en amande, éversée vers l'extérieur.

Blanc : > 700°

⁵ Etude : **Françoise Labaune/Jean.**

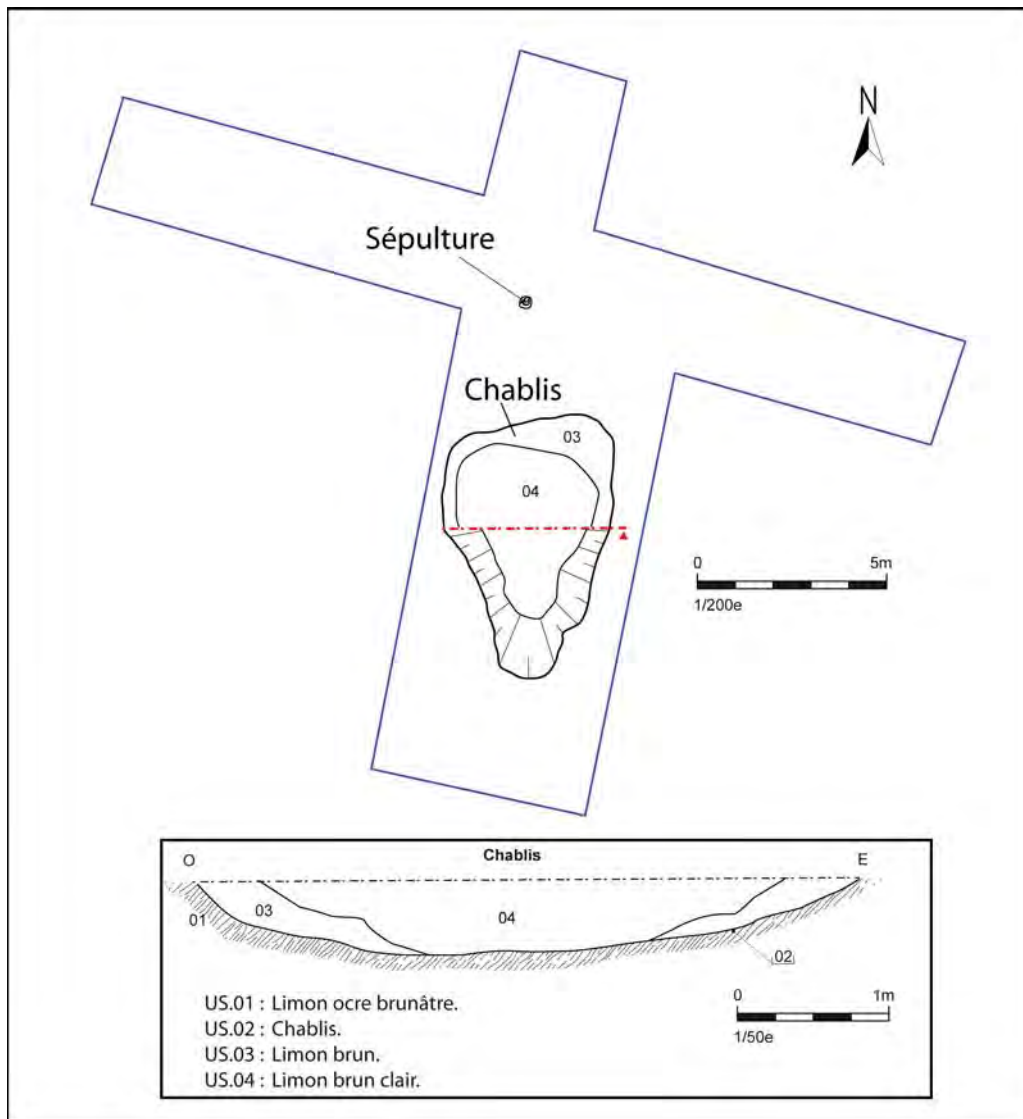


Figure n°11 : Coupe stratigraphique du chablis placé à proximité immédiate de la sépulture.

La pâte cuite en mode réducteur est riche en inclusions de quartz et en paillettes de mica, selon un faciès caractéristique du Finistère avec des argiles d'origine granitique.

Cette forme trouve des correspondances tant par l'usage funéraire que par le type formel dans des pots découverts récemment en fouille sur le site de Châteaulin (Finistère), au lieu Pen ar Roz. Des éléments moins complets figurent dans les contextes de consommation, par exemple, ceux de Carhaix, réserve archéologique Le Manac'h (fouille programmée de 2001-2007). Ces derniers sont en usage dans le courant du III^e siècle de notre ère.

Le récipient en cours de remontage n'a pas encore fait l'objet d'un relevé graphique.

Archivage du mobilier

Caisse 1 : mobilier céramique (caisse Allibert réf. 21010).

2.2 - Les fossés de parcellaire.

Quelques fossés de parcellaire, très arasés, ont été relevés au niveau de l'emprise (fig.12). Ces structures sont comblées de limon brun et semblent en grande partie récentes. Plusieurs de ces fossés sont représentés sur les plans cadastraux du XIXe siècle (fig.13). Seules les deux fossés repérés dans la tranchée n°11 n'étant pas représentés sur ces plans cadastraux sont susceptibles d'être plus anciens.

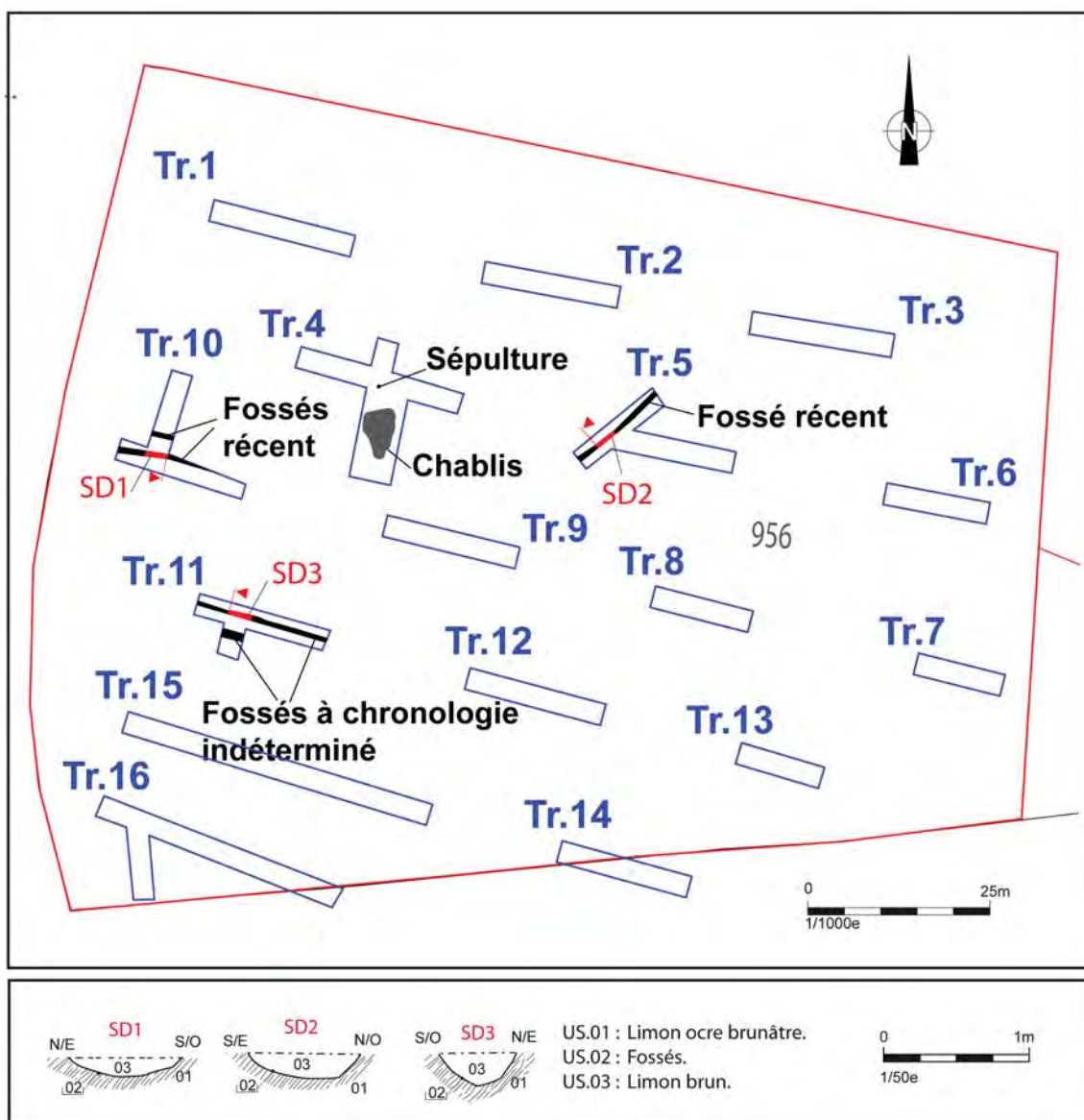


Figure n°12 : Coupes stratigraphiques de quelques fossés de parcellaire.

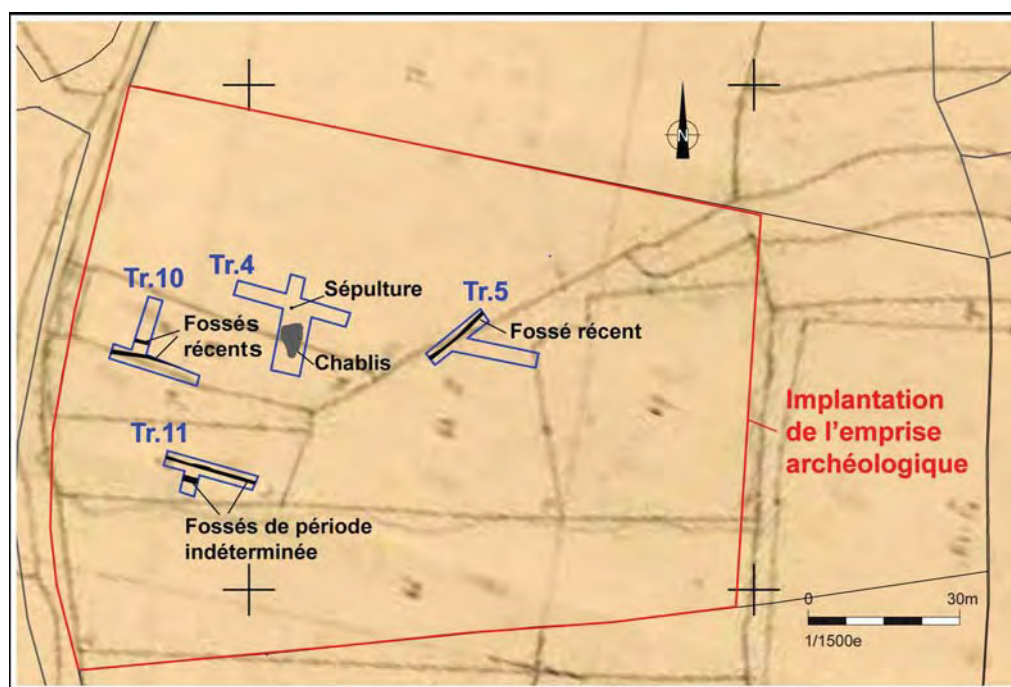


Figure n°13 : Superposition des fossés relevés sur le diagnostic sur le plan cadastral du XIXe siècle.

3 - Conclusion et notice synthétique.

L'agrandissement d'un lotissement sur une surface non définie précisément (information : aménageur), à Châteauneuf-du-Faou, au lieu-dit « Le Pouley », dans le Finistère, au niveau d'un contexte archéologique sensible a amené le Service Régional de l'Archéologie à demander une évaluation du potentiel archéologique.

L'emprise archéologique d'une surface de 13 000, est située en terrain légèrement collinaire, en partie dans un petit talweg.

Les vestiges archéologiques découverts sont composés de quelques fossés récents figurant sur le plan cadastral du XIXe siècle, d'un imposant chablis et d'une sépulture à incinération du IIIe siècle de notre ère. La sépulture est matérialisée par une fosse sépulcrale, au sein de laquelle a été déposée, sur un remblai préalablement placé en fond de fosse, une urne funéraire. L'urne contient des esquilles d'os brûlé appartenant à un individu de taille adulte. Il est possible que l'urne ait été placée auprès d'un gros arbre dont l'emplacement serait marqué par l'empreinte du grand chablis.

Ces découvertes étayent la nécessité de poursuivre les investigations sur l'emprise totale du futur agrandissement du lotissement. Lors de la

construction de la partie existante, il y a quelques années, des vestiges gallo-romains été aperçu : fosses, fossés et mobilier.

Bibliographie

Bonucci (E) et Graziani (G), 1975.- Comparative thermogravimetric, X-ray diffraction and electron microscope, investigations of burnt bones from recent, ancient and prehistoric age, Acta Della Academia Nazionale dei Lincei , série 8, 59, 5, p518-533.

Labauve (F.), en cours. – Annexe : étude du mobilier antique. In : NICOLAS (E.) – *Châteaulin, Penn ar Roz (Finistère, Bretagne)* : rapport final d’opération de diagnostic. Cesson Sévigné : Inrap Bretagne, en cours.

Liste des figures.

Figure n°01 : Localisation de Châteauneuf-du-Faou (Finistère)

Figure n°02 : Localisation du diagnostic archéologique au nord de Châteauneuf-du-Faou.

Figure n°03 : Localisation des tranchées de diagnostic sur le plan cadastral actuel.

Figure n°04 : Emplacement des tranchées de diagnostic par rapport au projet d’agrandissement vers le nord de l’actuel lotissement.

Figure n°05 : Emplacement des structures archéologiques et des tranchées de diagnostic.

Figure n°06 : Emplacement de la sépulture et du chablis relevés au niveau de la tranchée n°4.

Figure n°07 : Sépulture à incinération relevée au niveau de la tranchée de diagnostic n°4.

Figure n°08 : Plan et coupe stratigraphique de la sépulture à incinération.

Figure n°09 : Coupe stratigraphique effectuée au niveau de la sépulture à incinération.

Figure n°10 : Esquilles osseuses récupérées dans l’urne funéraire.

Figure n°11 : Coupe stratigraphique du chablis placé à proximité immédiate de la sépulture.

Figure n°12 : Coupes stratigraphiques de quelques fossés de parcellaire.

Figure n°13 : Superposition des fossés relevés sur le diagnostic sur le plan cadastral du XIXe siècle.

Chronologie

Histoire :
Période Gallo-romaine.

Sujets et thèmes

Sépulture à incinération.

Mobilier

Céramique.

Diagnostic archéologique avant l'agrandissement d'un lotissement au lieu-dit «Le Pouley» à Châteauneuf-du-Faou dans le Finistère.

Les vestiges archéologiques découverts sont composés de quelques fossés récents figurant sur le plan cadastral du XIXe siècle, d'un imposant chablis et d'une sépulture à incinération du IIIe siècle de notre ère.